

A l'attention du Commissaire Enquêteur projet de lotissement entre les rues du Chêne et Henri Millez - Loginor - Louvil

Des nombreuses informations sur le projet ont été diffusées par la municipalité avec des erreurs/confusions/ fautes de frappe ? qui interpellent :

- **La préfecture aurait refusé le projet** voté en 2018 à l'unanimité par la précédente municipalité. Malgré plusieurs demandes suite à la proposition du 1^{er} adjoint d'avoir le courrier, j'ai reçu en PJ un courrier qui n'est pas du tout la réponse de la Préfecture (cf document joint) Pas d'émetteur, destinataire... n'importe qui aurait pu saisir ce document sur word.
- Le Conseil Municipal actuel a par ailleurs affirmé en réunion publique que le projet était refusé car il n'y avait pas eu d'appel d'offres.
Si je ne me trompe pas, on ne fait pas d'appel d'offres sur un bien privé. Il y a eu un appel à projets. La commission a retenu la société Loginord qui répondait à toutes les attentes. Les 3 conseillers municipaux de l'époque réélus dans l'actuelle municipalité avaient d'ailleurs voté favorablement le projet Loginord.
- Vote du PAPAG en conseil municipal : le bulletin municipal annonce un vote de 13 voix pour, 2 contre et 1 abstention concernant l'instauration d'une servitude dite PAPAG pour le projet de lotissement.
Nous avons noté le vote de 16 membres alors que l'équipe municipale n'est composée que de 15 élus.
- Une réunion publique : tous les Louvillois n'ont pas reçu le document/invitation dans leurs boîtes aux lettres, certains la veille au soir. Dans le bulletin municipal, une phrase avec la date mais ni le lieu ni l'heure. Il n'est fait mention nulle part des réactions et des inquiétudes des Louvillois à l'issue de cette rencontre. Pour la majorité des participants : non aux logements sociaux (une petite commune n'est pas tenue par cette obligation il me semble) oui aux logements de qualité pour des jeunes ménages et personnes âgés.
Le PAPAG est vécu par certains comme une expropriation des agriculteurs.
- Des erreurs dans la présentation du cabinet INGEO qui a annoncé au cours de la réunion que 80 maisons étaient prévues dans l'OAP 2 ? 34 maisons étaient prévues au projet.
- Contrairement à ce qui a été écrit au sujet de la commission mise en place « *Elle est composée de 10 membres tirés au sort* »

Les membres n'ont pas été tirés au sort mais choisi par les Elus. Seuls quelques représentants ont été « tirés au sort » par la fille du Maire dans un minuscule vase (photo à disposition). Sur les 10 membres, un représentant ne s'est jamais présenté, s'agit-il d'une erreur d'adresse dans les registres de la municipalité ? Nous n'avons pas l'information, il n'a jamais été remplacé.

Un autre de ces 10 membres est le mari d'un Elu, qui a eu de nombreux échanges avec Loginor pour l'OAP 1.

On a pu constater que la procédure de désignation des membres a changé au fil du temps.

S'agit-il ici de réécrire le PLU alors que les projets OAP 1 et 2 avaient été acceptés par tous car respectant l'aspect village de Louvil ?

A ce jour des questions toujours sans réponse de la part de la mairie : cf la liste des questions transmise à la municipalité (cf compte-rendu de la commission) et des inquiétudes :

Quel est l'intérêt du PAPAG ?

Est-ce que le PAPAG lève le doute sur le précédent projet déposé ?

Le projet avait déjà été validé en 2018. Des compromis de ventes signés entre les propriétaires et Loginor, quelques aménagements ne pouvaient-ils pas être simplement apportés à l'OAP2 ? La municipalité saura-t-elle supporter les frais de recours voire procès éventuels ?

Quelle légitimité donner aujourd'hui à la commission mise en place par la municipalité, entre membres désignés et membres tirés au sort, membre tiré au sort mais avec une mauvaise adresse et donc absent à l'ensemble des réunions, dans laquelle quelques intérêts individuels semblent prévaloir et dont les habitants de la rue du Chêne ont été exclus alors que les élus ont annoncé une entrée principale du village, et une densification des logements sur le quartier Sud. Une requalification entre la rue du Chêne et la rue Millez va-t-elle être apportée ? La rue du Chêne semble être le grand perdant de la commission.

Nous rappelons que l'entrée principale de l'école ne se fait pas rue Henri Millez. La circulation unique via la rue du Chêne pose de réels problèmes de circulation, de sécurité. Un grand détour pour atteindre l'école, un sens interdit et un virage entre la rue du Riez et la rue du Général de Gaulle très dangereux (déjà des accidents).

Quelles sont donc les intentions de la municipalité actuelle autour du PAPAG ?

Qu'en est-il de l'empreinte carbone, des espaces de stationnement, déambulation des piétons (mobilité douce), aménagement des espaces verts sur l'ensemble du projet. Le projet des Elus va-t-il contribuer à une meilleure qualité de vie ? Est-ce que le PAPAG lève le doute sur le problème de la défense incendie ?

Enfin par qui est porté le coût du PAPAG et les frais qu'il pourrait engendrer ? Je déplore la aussi le manque de transparence. Il y aura à mon sens forcément des coûts à supporter contrairement à ce qui a été annoncé. Louvil doit déjà faire face à un bilan négatif en 2021 et un budget prévisionnel négatif en 2022 (annoncé en conseil municipal).

Est-ce que le cadre réglementaire a été respecté ?

Louvil, le 29 juillet 2022

Le présent document annule et remplace le courrier envoyé le 13 juillet 2022.

Je remercie le commissaire enquêteur pour la lecture de ce document.

Jocelyne GROUX



LOUVIL